



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 22 FÉVRIER 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-14

SAGE CROULT ENGHIEEN VIEILLE MER

12 - Demande de subvention portant sur l'étude pour la rédaction des documents du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et relecture juridique

Date de la convocation : le 15 février 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Cathy CAUCHIE - Commune de VILLERON.

Présents : 39

Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Daniel LOTAUT (Commune de Garges-lès-Gonesse), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Geneviève RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Guy MESSAGER (Commune de Louvres),
Richard ZADROS (Commune de Saint-Witz), à David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay).

Présents sans droit de vote : 0

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

12 - Demande de subvention portant sur l'étude pour la rédaction des documents du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et relecture juridique

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis septembre 2011, date d'installation de la Commission Locale de l'Eau, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult – Enghien – Vieille Mer est en cours d'élaboration. Le SAGE, une fois approuvé par la Commission Locale de l'eau (CLE), fixera les dispositions et règles nécessaires pour assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau de notre territoire.

Le SAGE est composé de deux documents :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui** fixe les objectifs stratégiques et spécifiques du SAGE en définissant les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques, et les moyens (techniques et financiers) à mettre en œuvre pour y parvenir. L'ensemble des décisions administratives dans le domaine de l'eau s'appliquant sur le territoire du SAGE doit être compatible avec le PAGD.
- **Le règlement** fixe quant à lui les règles pour la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD. Il définit notamment les priorités d'usage de la ressource en eau. Ces règles sont opposables à l'Administration et aux tiers. Les décisions prises dans le domaine de l'eau doivent être conformes avec les règles du SAGE.

Préalablement à la rédaction de ces documents, une première phase d'étude a été lancée afin d'établir un état des lieux complet du territoire et de définir les orientations stratégiques du SAGE. Ce travail a ainsi permis de proposer 4 scénarios stratégiques (présentés en CLE le 15 décembre dernier), qui conduiront au choix de la stratégie du SAGE d'ici l'automne prochain. Pour cette phase d'étude la CLE est accompagnée par un groupement d'étude sous maîtrise d'ouvrage SIAH (en tant que structure porteuse du SAGE).

Pour la suite de l'élaboration du SAGE, la CLE a validé le principe de lancer un appel d'offre afin de rédiger les documents du SAGE. L'objet de ce marché est :

- La rédaction des documents du SAGE et des documents associés : PAGD, règlement, rapport de présentation, évaluation environnementale ;
- La définition des outils de suivi du SAGE ;
- La relecture juridique des documents du SAGE ;
- L'accompagnement de la structure porteuse jusqu'à l'approbation du SAGE (appui pendant la phase de consultation, d'enquête publique et pour l'intégration des modifications aux documents du SAGE).

Tout au long de ces étapes, les acteurs locaux seront consultés. L'objectif final de la prestation étant d'aboutir à l'approbation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer en 2020.

Le montant estimé de cette étude est de 225 000 € HT.

Afin de financer ces dépenses, le SIAH Croult et Petit Rosne sollicitera l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui accompagne financièrement l'élaboration des SAGE, notamment la rédaction des documents du SAGE par l'attribution d'aides à hauteur de 80 %. Le SIAH, le SIARE et le Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS financeront les 20 % restants.

Les crédits seront inscrits au budget SAGE lorsque la subvention sera notifiée.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 10^{ème} Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'étude pour la rédaction des documents du SAGE Croult Enghien Vieille Mer.

SAGE CROULT ENGHIEU VIEILLE MER

12 - Demande de subvention portant sur l'étude pour la rédaction des documents du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et relecture juridique

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour participer au financement de l'étude pour la rédaction des documents du SAGE Croult Enghien Vieille Mer,

2 - Prend acte que le montant estimé de cette étude est de 225 000 € HT,

3 - Prend acte que les crédits seront prévus au budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer 2017,

4 - Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 22 février 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.